

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 450**29 avril 2004****SOMMAIRE**

A.L.S.A.-Laufzeitfonds 31.10.1997	21555	Filtilux S.A., Luxembourg	21590
A.L.S.A.-Laufzeitfonds 31.3.1996	21555	Finance & Building S.A.H., Luxembourg	21567
Acuzahara (Luxembourg) S.A., Luxembourg ...	21581	Financière Euro-Luxembourgeoise S.A.H., Luxembourg	21586
Agestalux S.A., Luxembourg	21586	Finarco S.A., Luxembourg	21566
AIG Financial Advisor Services Fund Management Company S.A., Luxembourg	21574	Finarco S.A., Luxembourg	21566
AIG Financial Advisor Services Fund Management Company S.A., Luxembourg	21578	Finarco S.A., Luxembourg	21566
Amstel Media S.A., Strassen	21554	Finarom Holding S.A., Luxembourg	21555
Amstel Media S.A., Strassen	21554	Fortis L FoF, Sicav, Luxembourg	21583
Asia Bond & Currency Fund, Sicav, Luxembourg ..	21578	Fortis L Fund, Sicav, Luxembourg	21588
Auto Sport Diffusion S.A., Strassen	21596	Fortis Personal Portfolio FoF, Sicav, Luxembourg	21584
AXA Investplus, Sicav, Luxembourg	21575	Fortis Personal Portfolio Fund, Sicav, Luxembourg	21581
AXA L Fund, Sicav, Luxembourg	21576	Geyser S.A.H., Luxembourg	21599
BGL Investment Partners, Luxembourg	21595	Global Mineral Resources Holdings, S.à r.l., Luxembourg	21575
Biminvest S.A., Luxembourg	21586	Grafinco S.A., Luxembourg	21594
Bohl Investment A.G., Luxembourg	21566	Green European Venture Capital S.A., Luxembourg	21592
Bohl Investment A.G., Luxembourg	21566	Brugama Holding S.A., Luxembourg	21583
Brugama Holding S.A., Luxembourg	21583	BS3 Group S.A., Luxembourg	21573
BS3 Group S.A., Luxembourg	21573	CA European Bond Advisor S.A., Luxembourg ...	21575
CA European Bond Advisor S.A., Luxembourg ...	21575	CA European Bond Advisor S.A., Luxembourg ...	21578
CA European Bond S.A., Luxembourg	21565	CA European Bond S.A., Luxembourg	21565
Cabritu S.A.H., Luxembourg	21600	Canston S.A.H., Luxembourg	21587
Canston S.A.H., Luxembourg	21587	Castor et Pollux, Sicav, Luxembourg	21599
Castor et Pollux, Sicav, Luxembourg	21599	Cerbère S.A.H., Luxembourg	21593
Cerbère S.A.H., Luxembourg	21593	Comimpex S.A., Luxembourg	21600
Comimpex S.A., Luxembourg	21600	Comimpex S.A., Luxembourg	21600
Comimpex S.A., Luxembourg	21600	Comstrat S.A., Luxembourg	21574
Comstrat S.A., Luxembourg	21574	DB Funds, Sicav, Luxembourg	21594
DB Funds, Sicav, Luxembourg	21594	Dexia Asia Premier, Sicav, Luxembourg	21597
Dexia Asia Premier, Sicav, Luxembourg	21597	Diamer Invest Holding S.A., Luxembourg	21598
Diamer Invest Holding S.A., Luxembourg	21598	Dilos S.A.H., Luxembourg	21596
Dilos S.A.H., Luxembourg	21596	Dubai Group Inc S.A., Luxembourg	21598
Dubai Group Inc S.A., Luxembourg	21598	Dyamatosia S.A., Luxembourg	21593
Dyamatosia S.A., Luxembourg	21593	Elite-Stability Fund, Sicav, Luxembourg	21558
Elite-Stability Fund, Sicav, Luxembourg	21558	Erkada S.A., Luxembourg	21598
Erkada S.A., Luxembourg	21598	Eurobuild Finance S.A.H., Luxembourg	21581
Eurobuild Finance S.A.H., Luxembourg	21581	European Sicav Alliance, Luxembourg	21562
European Sicav Alliance, Luxembourg	21562		

Lehman Brothers Luxembourg Investments, S.à r.l., Münsbach.	21558	Rheingold S.A.H., Luxembourg	21593
Librefort S.A., Luxembourg.	21594	Runway Investissement S.A., Luxembourg.	21576
Luxembourgeoise de Construction Immobilière S.A., Luxembourg.	21583	Saisicav, Luxembourg	21580
Lycene Holding S.A., Luxembourg	21587	San Nicola S.A., Luxembourg	21591
M. and J. Corporation S.A., Luxembourg	21589	Santorini S.A.H., Luxembourg.	21590
Maison Kasel, S.à r.l., Mertzig	21567	Scottish Equitable International Fund, Sicav, Luxembourg	21575
Manitoba Investments S.A., Luxembourg	21582	SEB MultiManager.	21558
Meandros Real Estate Holding S.A., Luxembourg.	21588	Société Générale Patrimoniale S.A., Luxembourg	21571
Merami Holding S.A., Luxembourg	21592	Société Internationale de Recherches Techniques "SIRTEC" S.A.H., Luxembourg.	21592
Metalmachine Trading S.A., Luxembourg	21570	St. James's Place Capital Sicav, Luxembourg.	21579
Milestone Strategy S.A., Luxembourg	21570	Swissca (LU) Money Market Fund	21579
Montana (Luxembourg) S.A., Luxembourg	21595	Tenez Investissement S.A., Luxembourg	21577
Novopar S.A., Luxembourg	21596	Tiber Holdings S.A., Luxembourg	21587
Oliver Holdings S.A., Luxembourg	21583	Topaze Finance, S.à r.l., Luxembourg.	21577
Omus Enterprises, S.à r.l., Luxembourg.	21576	Unicorn Investment Sicav, Luxembourg	21556
Palmgrove Invest S.A., Luxembourg	21586	Unit Investments S.A.H., Luxembourg.	21590
Pamaxeco S.A., Luxembourg	21585	Van De Donk Beheer B.V., S.à r.l., Luxembourg ..	21573
Pellegrini Catering Overseas S.A., Luxembourg ..	21576	Van De Donk Beheer B.V., S.à r.l., Luxembourg ..	21573
Point of Oaks Luxembourg S.A., Luxembourg ..	21572	Velocity Holding S.A., Luxembourg	21591
Point of Oaks Luxembourg S.A., Luxembourg ..	21572	Vianta S.A.H., Strassen.	21588
Point of Oaks Luxembourg S.A., Luxembourg ..	21572	Vincalux Finance S.A., Luxembourg	21592
Potomac Engineering S.A., Luxembourg	21599	Wingsgate Holding S.A., Luxembourg	21568
Projet 2 S.A., Luxembourg	21581	World Invest, Sicav, Luxembourg	21582

AMSTEL MEDIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 49.967.

Le bilan rectifié au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2004, réf. LSO-AO02153, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 4 mars 2004.

Signature.

(023041.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

AMSTEL MEDIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 49.967.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2004, réf. LSO-AO02156, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 5 mars 2004.

Signature.

(023040.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

KG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 80.147.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2004, réf. LSO-AO02930, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2004.

Pour KG HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(023519.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

A.L.S.A.-LAUFZEITFONDS 31.3.1996, Fonds Commun de Placement.
A.L.S.A.-LAUFZEITFONDS 31.10.1997, Fonds Commun de Placement.

Die Verwaltungsgesellschaft ADIG-INVESTMENT LUXEMBOURG S.A. gibt bekannt, dass das Auflösungsverfahren für folgende Fonds abgeschlossen ist.

A.L.S.A.-LAUFZEITFONDS 31.3.1996,

A.L.S.A.-LAUFZEITFONDS 31.10.1997.

Gemäss den gesetzlichen Vorgaben wurden die noch nicht eingelösten effektiven Stücke (Ertragsschein und Zertifikat) am 21. Januar 2004 für Rechnung der berechtigten Anteilhaber bei der Trésorerie de l'Etat - Caisse de Consignation hinterlegt, wo diese Beträge verfallen, wenn sie nicht innerhalb der gesetzlichen Frist dort angefordert werden.

Luxemburg, den 21. Januar 2004.

ADIG-INVESTMENT LUXEMBURG S.A.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2004, réf. LSO-AO03729. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024975.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2004.

FINAROM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 82.783.

L'an deux mille quatre, le six avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINAROM HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 35, avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg section B numéro 82.783, constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 27 juin 2001, publié au Mémorial C numéro 1245 du 28 décembre 2001, et dont les statuts ont été modifiés:

- suivant acte reçu par le même notaire Francis Kessler en date du 16 août 2001, publié au Mémorial C numéro 155 du 29 janvier 2002;

- et suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 juin 2003, publié au Mémorial C numéro 783 du 25 juillet 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Florence Even, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Myriam De San Ceferino, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social à concurrence d'un montant de 69.770.000,- CHF (soixante-neuf millions sept cent soixante-dix mille francs suisses), pour le porter de son montant actuel de 210.000.000,- CHF (deux cent dix millions de francs suisses) à 140.230.000,- CHF (cent quarante millions deux cent trente mille francs suisses), sans annulation d'actions mais par la seule réduction du pair comptable des 100.000.000 (cent millions) actions représentatives du capital social.

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

3. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de soixante-neuf millions sept cent soixante-dix mille francs suisses (CHF 69.770.000,-), pour le ramener de son montant actuel de deux cent dix millions de francs suisses

(CHF 210.000.000,-) à cent quarante millions deux cent trente mille francs suisses (CHF 140.230.000,-), par remboursement du montant de soixante-neuf millions sept cent soixante-dix mille francs suisses (CHF 69.770.000,-) aux actionnaires, sans annulation d'actions, mais par la seule réduction du pair comptable des 100.000.000 (cent millions) actions représentatives du capital social.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent et au remboursement aux actionnaires, étant entendu que le remboursement ne peut avoir lieu que trente (30) jours après la publication du présent acte au Mémorial C.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital souscrit est fixé à cent quarante millions deux cent trente mille francs suisses (CHF 140.230.000,-) représenté par cent millions (100.000.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille sept cents euros.

Le montant de la réduction du capital est évalué à la somme de 44.741.567,27 EUR.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Even, F. Winandy, M. De San Ceferino, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 avril 2004, vol. 526, fol. 52, case 1.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 avril 2004.

J. Seckler.

(030674.3/231/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

UNICORN INVESTMENT SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 52.012.

L'an deux mille quatre, le trente et un mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de UNICORN INVESTMENT SICAV avec siège social à Luxembourg, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg constituée suivant acte notarié de M^e André Jean Joseph Schwachtgen notaire de résidence à Luxembourg, le 7 août 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 465 du 18 septembre 1995. Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié au 26 août 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 519 du 23 septembre 1997.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Frédérique Lefèvre, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur Yannick Deschamps, juriste, résidant à professionnellement à Luxembourg est nommé scrutateur.

Le Président et le scrutateur s'entendent pour que Monsieur Pierre-Yves Champagnon, juriste, de résidence à Luxembourg soit nommé comme secrétaire. Le président expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I.- Que la présente assemblée a été dûment convoquée par des avis contenant l'ordre du jour publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 12 mars 2004 et du 22 mars 2004, au Luxemburger Wort du 12 mars 2004 et du 22 mars 2004 ainsi qu'au Het Financieel Dagblad du 12 mars 2004 et du 22 mars 2004.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux est indiqué sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

III.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que sur les 2.574.976,51 actions en circulation, 1.491.750,449 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Modifier les statuts de la Société afin de soumettre la Société à la loi du 20 décembre 2002 comme suit:

1. Modifier l'article 3 des statuts, 2^{ème} paragraphe, substituant la référence «loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif» à la référence «loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif»;

2. Modifier l'article 5 des statuts, 4^{ème} paragraphe, substituant la référence «un million deux cent cinquante mille Euros» à la référence «50 millions de francs luxembourgeois»;

3. Modifier l'article 7 des statuts, 2^{ème} paragraphe, substituant la référence «l'article 32 de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif» à la référence «l'article 31 de la loi du 30 mars 1988.»

4. Modifier l'article 11, point II, substituant «Conformément à l'article 133 de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif, la Société constitue une seule et même entité juridique. Par dérogation à l'article 2093 du Code Civil luxembourgeois, les actifs d'un Compartiment déterminé ne répondent que des dettes, engagements et obligations qui concernent ce Compartiment.» à la référence «Vis-à-vis des tiers, la Société constitue une seule et même entité juridique, et tous les engagements engageront la Société tout entière, quel que soit le compartiment auquel ces dettes sont attribuées.»

5. Modifier l'article 17 des statuts, 2^{ème} paragraphe en supprimant la mention «Spécial» après «Recueil»;

6. Modifier l'article 24 des statuts, en remplaçant le point 3 par la phrase suivante La Société est soumise à la partie 2 de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif»;

7. Modifier l'article 29 des statuts, substituant la référence «... par la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif» à la référence «... par la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif»;

8. Modifier l'article 36 des statuts, substituant la référence «loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif» à la référence «loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif».

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts, 2^{ème} paragraphe, substituant la référence «loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif» à la référence «loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif».

Le deuxième paragraphe de l'article 3 aura la teneur suivante:

«La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son but au sens le plus large dans le cadre de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts, 4^{ème} paragraphe, substituant la référence «un million deux cent cinquante mille Euros» à la référence «50 millions de francs luxembourgeois».

Le quatrième paragraphe de l'article 5 aura la teneur suivante:

«Le capital minimum de la Société est équivalent en dollars US un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-).

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 7 des statuts, 2^{ème} paragraphe, substituant la référence «l'article 32 de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif» à la référence «l'article 31 de la loi du 30 mars 1988.»

Le deuxième paragraphe de l'article 7 aura la teneur suivante:

«Les actions de la catégorie «A» (actions de distribution) donnent droit à la distribution d'un dividende prélevé sur les actifs nets attribuables aux actions de la catégorie «A» du compartiment concerné dans les limites de l'article 32 de la loi du 20 décembre 2002. La partie des résultats attribuables aux actions de la catégorie «B» (actions de capitalisation) restera investie dans la Société.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 11 des statuts substituant la référence «Conformément à l'article 133 de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif, la Société constitue une seule et même entité juridique. Par dérogation à l'article 2093 du Code Civil luxembourgeois, les actifs d'un Compartiment déterminé ne répondent que des dettes, engagements et obligations qui concernent ce Compartiment.» à la référence «Vis-à-vis des tiers, la Société constitue une seule et même entité juridique, et tous les engagements engageront la Société tout entière, quel que soit le compartiment auquel ces dettes sont attribuées.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 17 des statuts, 2^{ème} paragraphe en supprimant la mention «Spécial» après «Recueil»;

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 24 des statuts, en remplaçant le point 3 par la phrase suivante: «La Société est soumise à la partie II de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif».

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 29 des statuts substituant la référence «... par la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif» à la référence «... par la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif».

L'article 29 aura la teneur suivante:

«Les opérations de la Société et sa situation financière, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un réviseur qui devra satisfaire aux exigences de la loi luxembourgeoise concernant son honorabilité et son expérience professionnelle, et qui exercera les fonctions prescrites par la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif. Le réviseur sera désigné par l'assemblée des actionnaires.

Le réviseur en fonction peut être révoqué par le Conseil d'Administration conformément au droit en vigueur.»

Huitième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 36 des statuts, substituant la référence «loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif» à la référence «loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif».

L'article 36 aura la teneur suivante:

«Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et des lois modificatives, ainsi qu'à la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Lefèvre, Y. Deschamps, P-Y. Champagnon, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 6 avril 2004, vol. 427, fol. 36, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 avril 2004.

H. Hellinckx.

(031286.3/242/113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

SEB MULTIMANAGER, Fonds Commun de Placement.

Sondervermögen, verwaltet von der SEB INVEST LUXEMBOURG S.A., mit Sitz in 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 28.468.

Das Verwaltungsreglement des SEB MultiManager (Stand: April 2004) einregistriert in Luxemburg, am 16. April 2004, réf. LSO-AP02722 wurde am 20. April 2004 beim Handelsregister hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 15. April 2004.

SEB INVEST LUXEMBOURG S.A.

R. Kömen / L. Rudewig

(031043.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2004.

LEHMAN BROTHERS LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 61.229.600,-.

Siège social: L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 83.966.

EXTRAIT

Il résulte d'une convention de transfert de parts sociales datée du 12 décembre 2002 que LEHMAN BROTHERS HOLDING Inc., une société du droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, a transféré 175.200 (cent soixante-quinze mille deux cents) parts sociales, d'une valeur nominale de USD 25,- (vingt-cinq US Dollars) chacune, détenues jusqu'alors dans LEHMAN BROTHERS LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l., à LEHMAN BROTHERS SPAIN HOLDINGS LIMITED, une société de droit anglais et gallois, ayant son siège social au One Broadgate, London, EC2M 7HA, United Kingdom.

LEHMAN BROTHERS SPAIN HOLDINGS LIMITED redevient, de ce fait, associé unique de la société LEHMAN BROTHERS LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l., avec effet au 12 décembre 2002.

Münsbach, le 27 avril 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2004, réf. LSO-AP04886. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033497.3/556/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2004.

ELITE-STABILITY FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 84.226.

In the year two thousand four, on the thirty-first of March.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of ELITE-STABILITY FUND, with registered office at 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, duly registered with the Luxembourg Trade Register under section B number B 84.226, incorporated by a deed of Maître Edmond Schroeder, then notary residing in Mersch, on October 26, 2001 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 232 dated February 11, 2002.

The meeting is opened at 11.00 a.m.,

and Ms Frédérique Lefèvre, Lawyer, residing professionally in Luxembourg is elected chairman of the meeting.

Mr Yannick Deschamps, Lawyer, residing professionally in Luxembourg is appointed scrutineer.

The chairman and the scrutineer agreed that Mr Pierre-Yves Champagnon, Lawyer, residing professionally in Luxembourg, is appointed to assume the role of secretary.

The chairman then declared and requested the notary to declare the following:

I.- That the present extraordinary general meeting has been convened by notices containing the agenda published in the Luxembourgish Wort, Tageblatt and Memorial, on February 27, 2004 and March 15, 2004 and registered letter sent to shareholders on February 27, 2004.

II.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

III.- It appears from the attendance list, that out of 5,982.075 shares in circulation, 1,628 shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

A first extraordinary general meeting, convoked upon the notices set forth in the minutes, with the same agenda as the agenda of the present meeting indicated hereabove, was held on February 24, 2004 and could not validly decide on the items of the agenda for lack of the legal quorum.

According to articles 67 and 67-1 of the law on commercial companies the present meeting is authorised to take resolutions whatever the proportion of the represented capital may be.

IV.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- Modify article 3 of the Articles, 2nd paragraph, substituting the reference «law of December 20, 2002 regarding undertakings for collective investment,» to the reference «law of March 30, 1988 regarding collective investment undertakings, as amended»;

- Modify article 5 of the Articles, 2nd paragraph, substituting the reference «article 133 of the law of December 20, 2002 regarding undertakings for collective investment» to the reference «article 111 of the law of March 30, 1988 regarding collective investment undertakings, as amended»;

- Modify article 5 of the Articles, 6th paragraph, substituting the reference «one million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,250,000.-)» to the reference «fifty million Luxembourg francs (50,000,000.- LUF)»;

- Modify article 20 of the Articles, substituting the reference «law of December 20, 2002 regarding undertakings for collective investment,» to the reference «law of 30th March, 1988 regarding collective investment undertaking, as amended»;

- Modify article 23 III (5) 3rd paragraph of the Articles, substituting the reference «article 133 of the law of December 20, 2002 regarding undertakings for collective investment» to the reference «article 111(2) of the law of March 30, 1988 on collective investment undertakings, as modified by the article 5 of the law of July 17, 2000»;

- Modify article 27 of the Articles, substituting the reference «law of December 20, 2002 regarding undertakings for collective investment» to the reference «law of March 30, 1988 regarding collective investment undertakings, as amended»;

- Modify article 30 of the Articles, 1st paragraph, substituting the reference «law of December 20, 2002 regarding undertakings for collective investment» to the reference «law of March 30, 1988 regarding collective investment undertakings, as amended»;

- Modify article 30 of the Articles, 2nd paragraph, substituting the reference «law of December 20, 2002» to the reference «law of March 30, 1988»;

- Modify article 32 of the Articles substituting the reference «law of December 20, 2002 regarding undertakings for collective investment» to the reference «law of March 30, 1988 regarding collective investment undertakings, as amended».

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to modify article 3 of the Articles, 2nd paragraph, substituting the reference «law of December 20, 2002 regarding undertakings for collective investment,» to the reference «law of March 30, 1988 regarding collective investment undertakings, as amended».

Second resolution

The meeting decides to modify article 5 of the Articles, 2nd paragraph, substituting the reference «article 133 of the law of December 20, 2002 regarding undertakings for collective investment» to the reference «article 111 of the law of March 30, 1988 regarding collective investment undertakings, as amended».

Third resolution

The meeting decides to modify article 5 of the Articles, 6th paragraph, substituting the reference «one million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,250,000.-)» to the reference «fifty million Luxembourg francs (50,000,000.- LUF)».

Fourth resolution

The meeting decides to modify article 20 of the Articles, substituting the reference «law of December 20, 2002 regarding undertakings for collective investment,» to the reference «law of 30th March, 1988 regarding collective investment undertaking, as amended».

Fifth resolution

The meeting decides to modify article 23 III (5) 3rd paragraph of the Articles, substituting the reference «article 133 of the law of December 20, 2002 regarding undertakings for collective investment» to the reference «article 111(2) of the law of March 30, 1988 on collective investment undertakings, as modified by the article 5 of the law of July 17, 2000».

Sixth resolution

The meeting decides to modify article 27 of the Articles, substituting the reference «law of December 20, 2002 regarding undertakings for collective investment» to the reference «law of March 30, 1988 regarding collective investment undertakings, as amended».

Seventh resolution

The meeting decides to modify article 30 of the Articles, 1st paragraph, substituting the reference «law of December 20, 2002 regarding undertakings for collective investment» to the reference «law of March 30, 1988 regarding collective investment undertakings, as amended».

Eighth resolution

The meeting decides to modify 30 of the Articles, 2nd paragraph, substituting the reference «law of December 20, 2002» to the reference «law of March 30, 1988».

Ninth resolution

The meeting decides to modify article 32 of the Articles substituting the reference «law of December 20, 2002 regarding undertakings for collective investment» to the reference «law of March 30, 1988 regarding collective investment undertakings, as amended».

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons, appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le trente et un mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ELITE-STABILITY FUND, avec siège social à 12, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, dûment enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro B 84.226 et constituée suivant acte de M^e Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, le 26 octobre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 232 daté du 11 Février 2002.

L'Assemblée est ouverte à 11.00 heures et Mademoiselle Frédérique Lefèvre, juriste résidant professionnellement à Luxembourg, est élue président de l'Assemblée.

Monsieur Yannick Deschamps, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, est nommé scrutateur.

Le Président et le scrutateur s'entendent pour que Monsieur Pierre-Yves Champagnon, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg soit nommé comme secrétaire.

Le président expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par voie de notice contenant l'ordre du jour publié dans le Luxemburger Wort, Tageblatt et le Mémorial les 27 février 2004 et 15 mars 2004 et par lettre recommandée adressée aux actionnaires le 27 février 2004.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux sont indiqués sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

III.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que sur les 5.982,075 actions en circulation, 1.628 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Une première assemblée générale extraordinaire convoquée suivant les modalités indiquées dans le procès-verbal de cette assemblée, et ayant le même ordre du jour que la présente assemblée, s'est tenue en date du 24 février 2004 et n'a pu délibérer sur l'ordre du jour pour défaut du quorum légal requis.

En vertu des articles 67 et 67-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée est autorisée à prendre des résolutions indépendamment de la proportion du capital représenté.

IV.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

Modifier les statuts de la Société afin de soumettre la Société à la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif comme suit:

- Modifier l'article 3 des statuts, 2^{ème} paragraphe, substituant la référence «loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif» à la référence «loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif telle que modifiée»;

- Modifier l'article 5 des statuts, 2^{ème} paragraphe, substituant la référence «article 133 loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif» à la référence «article 111 loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif telle que modifiée»;

- Modifier l'article 5 des statuts, 6^{ème} paragraphe, substituant la référence «un million deux cent cinquante mille Euros (EUR 1.250.000,-)» à la référence «cinquante millions de francs luxembourgeois (LUF 50.000.000,-)»;

- Modifier l'article 20 des statuts, substituant la référence «la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif» à la référence «la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif telle que modifiée»;

- Modifier l'article 23 III (5) des statuts, 2^{ème} paragraphe substituant la référence «article 133 loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif» à la référence «article 111(2) loi du 30 mars 1988, tel que modifié par l'article 5 de la loi du 17 juillet 2000»;

- Modifier l'article 27 des statuts, 5^{ème} paragraphe des statuts, substituant la référence «loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif» à la référence «loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif telle que modifiée»;

- Modifier l'article 30, 1^{er} paragraphe, des statuts, substituant la référence «la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif» à la référence «la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif telle que modifiée»;

- Modifier l'article 30, 2^{ème} paragraphe, des statuts, substituant la référence «la loi du 20 décembre 2002» à la référence «la loi du 30 mars 1988»;

- Modifier l'article 32 des statuts, substituant la référence «la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif» à la référence «la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif telle que modifiée»;

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts, 2^{ème} paragraphe, substituant la référence «loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif» à la référence «loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif telle que modifiée».

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier 5 des statuts, 2^{ème} paragraphe, substituant la référence «article 133 loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif» à la référence «article 111 loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif telle que modifiée».

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts, 6^{ème} paragraphe, substituant la référence «un million deux cent cinquante mille Euros (EUR 1.250.000,-)» à la référence «cinquante millions de francs luxembourgeois (LUF 50.000.000,-)».

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 20 des statuts, substituant la référence «la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif» à la référence «la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif telle que modifiée».

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 23 III (5) des statuts, 2^{ème} paragraphe substituant la référence «article 133 loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif» à la référence «article 111(2) loi du 30 mars 1988, tel que modifié par l'article 5 de la loi du 17 juillet 2000».

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 27 des statuts, 5^{ème} paragraphe des statuts, substituant la référence «loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif» à la référence «loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif telle que modifiée».

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 30 des statuts, 1^{er} paragraphe substituant la référence «la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif» à la référence «la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif telle que modifiée».

Huitième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 30 des statuts, 2^{ème} paragraphe substituant la référence «la loi du 20 décembre 2002» à la référence «la loi du 30 mars 1988».

Neuvième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 32 des statuts, substituant la référence «la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif» à la référence «la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif telle que modifiée».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Lefèvre, Y. Deschamps, P.-Y. Champagnon, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 1^{er} avril 2004, vol. 427, fol. 31, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 avril 2004.

H. Hellinckx.

(031358.3/242/205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

EUROPEAN SICAV ALLIANCE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 35.554.

In the year two thousand and four, on the thirty-first of March.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, (Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of EUROPEAN SICAV ALLIANCE, with registered office at 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg duly registered with the Luxembourg Trade Register under section B number 35.554, incorporated by a deed of Maître Edmond Schroeder, then notary residing in Mersch, on December 19, 1990 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C dated February 21, 1991, number 82. The Articles of Incorporation have been modified for the last time by a deed of Maître Edmond Schroeder, on November 22, 1996 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C dated Mars 18, 1997, number 130.

The meeting is opened with Mrs Frédérique Lefèvre, Lawyer, residing professionally in Luxembourg in the chair.

Mr Yannick Deschamps, Lawyer, residing professionally in Luxembourg is appointed scrutineer.

The chairman and the scrutineer agreed that Mr Pierre-Yves Champagnon, Lawyer, residing professionally in Luxembourg, is appointed to assume the role of secretary.

The chairman then declared and requested the notary to declare the following:

I.- That the present extraordinary general meeting has been convened by notices containing the agenda published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, on February 27, 2004 and on March 15, 2004, in the Luxemburger Wort on February 27, 2004 and on March 15, 2004 and in the Letzeburger Journal on February 27 2004 and on March 16, 2004, as well as by mail sent to the registered shareholders on March 19, 2004.

II.- That the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- That it appears from the attendance list, that 833,876 shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

IV.- That the agenda of the present meeting is the following:

Agenda:

1) Modify the Articles of Incorporation of the Company so that it shall be submitted to the Law of December 20, 2002 as follows:

- Modify article 4 of the Articles, 2nd paragraph, substituting the reference «law of December 20, 2002» to the reference «law of 30th March, 1988»;

- Modify article 5 of the Articles, 3rd paragraph substituting the reference «one million two hundred fifty thousand euros (EUR 1,250,000.-)» to the reference «fifty million Luxembourg Francs (50,000,000.- LUF)»;

- Modify article 5 of the Articles, 6th paragraph substituting the reference «article 133 of the law of December 20, 2002» to the reference «article 111 of the law of March 30, 1988»;

- Modify article 11 of the Articles, point IV, 2nd paragraph substituting the reference «The Company constitutes a single legal entity. However, notwithstanding the article 2093 of the Luxembourg Civil code, the assets of one Sub-Fund is only responsible for all debts, engagements and obligations attributable to this Sub-Fund.» to the reference «The Company constitutes a single legal entity and all liabilities are binding upon the Company, whatever sub-fund they are related to, unless otherwise agreed with creditors concerned as specified above.»;

- Modify article 22 of the Articles, substituting the reference «law of December 20, 2002» to the reference law of «March 30, 1988»;

- Modify article 32 of the Articles substituting the reference «law of December 20, 2002» to the reference «law of 30th March, 1988»;

2) Approval of the reorganization of the prospectus subject to final approval of the Commission de Surveillance du Secteur Financier, with respect to the above mentioned submission.

3) Miscellaneous.

The Chairman informs the meeting that a first extraordinary general meeting had been convened with the same agenda as the agenda of the present meeting indicated hereabove, for February 13, 2004 and that the quorum requirements for voting the items of the agenda had not been attained.

In accordance with article 67-1 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, the present meeting may thus deliberate validly no matter how many shares are present or represented.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

First resolution

The meeting decides to modify article 4 of the Articles, 2nd paragraph, by substituting the reference «law of December 20, 2002» to the reference «law of March 30, 1988».

The 2nd paragraph of article 4 will read as follows:

«The Company may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by part II of the law of December 20, 2002 regarding collective investment undertakings.»

Second resolution

The meeting resolves to modify article 5 of the Articles, 3rd paragraph by substituting the reference «one million two hundred fifty thousand euros (EUR 1,250,000.-)» to the reference «fifty million Luxembourg Francs (50,000,000.- LUF)».

The 3rd paragraph of article 5 will read as follows:

«The minimum capital of the Company is equivalent in United States Dollar to the amount of one million two hundred fifty thousand euros (EUR 1,250,000.-).»

Third resolution

The meeting resolves to modify article 5 of the Articles, 6th paragraph by substituting the reference «article 133 of the law of December 20, 2002» to the reference «article 111 of the law of March 30, 1988».

The 6th paragraph of article 5 will read as follows:

«For each class of shares, the Board of Directors shall establish a pool of assets constituting a «sub-fund» within the meaning of article 133 of the law of December 20, 2002.»

Fourth resolution

The meeting resolves to modify article 11 of the Articles, point IV, 2nd paragraph by substituting the reference «The Company constitutes a single legal entity. However, notwithstanding the article 2093 of the Luxembourg Civil code, the assets of one Sub-Fund is only responsible for all debts, engagements and obligations attributable to this Sub-Fund.» to the reference «The Company constitutes a single legal entity and all liabilities are binding upon the Company, whatever sub-fund they are related to, unless otherwise agreed with creditors concerned as specified above.».

Fifth resolution

The meeting resolves to modify article 22 of the Articles by substituting the reference «law of December 20, 2002» to the reference «law of March 30, 1988».

Article 22 will read as follows:

«The Company shall appoint an authorized auditor who shall carry out the duties prescribed by the law of December 20, 2002 regarding collective investment undertakings.»

Sixth resolution

The meeting resolves to modify article 32 of the Articles by substituting the reference «law of December 20, 2002» to the reference «law of 30th March, 1988».

Article 32 will read as follows:

«All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and with the law of December 20, 2002 on undertakings for collective investments, as amended.»

Seventh resolution

The meeting resolves to modify the prospectus according to the above mentioned law.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons, appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le trente et un mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de EUROPEAN SICAV ALLIANCE avec siège social à Luxembourg, 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

dûment enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 35.554 et constituée suivant acte notarié de Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, le 19 décembre 1990, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C daté du 21 février 1991, numéro 82. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu

suivant acte notarié de Maître Edmond Schroeder, le 22 novembre 1996, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C daté du 18 mars 1997, numéro 130.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Mlle Frédérique Lefèvre, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg.

Mr Yannick Deschamps, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg est nommé scrutateur.

Le Président et le scrutateur s'entendent pour que M. Pierre-Yves Champagnon, juriste, de résidence professionnelle à Luxembourg soit nommé comme secrétaire.

Le président expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I.- Que la présente assemblée a été dûment convoquée par des avis contenant l'ordre du jour publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 27 février 2004 et du 25 mars 2004, au Luxemburger Wort du 27 février 2004 et du 15 mars 2004, au Letzeburger Journal du 27 février 2004 et du 16 mars 2004 ainsi que par des lettres envoyées aux actionnaires nominatifs en date du 19 mars 2004.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux est indiqué sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

III.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que 833.876 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Modifier les statuts de la Société afin de soumettre la Société à la loi du 20 décembre 2002 comme suit:

- Modifier l'article 4, 2^{ème} paragraphe des statuts, substituant la référence «loi du 20 décembre 2002» à la référence «loi du 30 mars 1988»;

- Modifier l'article 5, paragraphe 3, substituant la référence «un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-)» à la référence «cinquante millions de francs luxembourgeois (50.000.000,- LUF)»;

- Modifier l'article 5, paragraphe 6, substituant la référence «article 133 de la loi du 20 décembre 2002» à la référence «article 111 de la loi du 30 mars 1988»;

- Modifier l'article 11, point IV, paragraphe 2, substituant la référence «La Société constitue une seule entité juridique. Par dérogation à l'article 2093 du Code Civil luxembourgeois, les actifs d'un compartiment déterminé ne répondent que des dettes, engagements et obligations qui concernent ce compartiment.» à la référence «La Société constitue une seule entité juridique et tous les engagements lient la Société, indépendamment du compartiment qu'ils concernent à moins qu'il n'y ait une convention différente avec les créanciers tel que spécifié ci-dessus.»;

- Modifier l'article 22 des statuts substituant la référence «loi du 20 décembre 2002» à la référence «loi du 30 mars 1988»;

- Modifier l'article 32 des statuts substituant la référence «loi du 20 décembre 2002» à la référence «loi du 30 mars 1988»;

2) Modifier le Prospectus, soumis à l'accord final de la Commission de Surveillance du Secteur Financier, suivant la loi ci-dessus mentionnée.

3) Divers.

Le Président informe l'Assemblée qu'une première assemblée générale extraordinaire, ayant le même ordre du jour que la présente assemblée, s'est tenue en date du 13 février 2004 et que les conditions de quorum pour voter les points à l'ordre du jour n'étaient pas remplies.

La présente Assemblée peut donc valablement délibérer quelle que soit la portion du capital représentée conformément à l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915. Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 4, 2^{ème} paragraphe des statuts, substituant la référence «loi du 20 décembre 2002» à la référence «loi du 30 mars 1988».

Le deuxième paragraphe de l'article 4 aura la teneur suivante:

«La société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, au sens le plus large autorisé par la partie II de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5, paragraphe 3, substituant la référence «un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-)» à la référence «cinquante millions de francs luxembourgeois (50.000.000,- LUF)».

Le troisième paragraphe de l'article 5 aura la teneur suivante:

«Le capital minimum de la Société est équivalent en dollars américains au montant de un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-).»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5, paragraphe 6, substituant la référence «article 133 de la loi du 20 décembre 2002» à la référence «article 111 de la loi du 30 mars 1988.»

Le sixième paragraphe de l'article 5 aura la teneur suivante:

«Pour chaque classe d'actions, le Conseil d'Administration établira une masse distincte d'avoirs qui constituera «un compartiment» au sens de l'article 133 de la loi du 20 décembre 2002.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 11, point IV, paragraphe 2, substituant la référence «La Société constitue une seule entité juridique. Par dérogation à l'article 2093 du Code Civil luxembourgeois, les actifs d'un compartiment déterminé ne répondent que des dettes, engagements et obligations qui concernent ce compartiment.» à la référence «La Société constitue une seule entité juridique et tous les engagements lient la Société, indépendamment du compartiment qu'ils concernent à moins qu'il n'y ait une convention différente avec les créanciers tel que spécifié ci-dessus.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 22 des statuts substituant la référence «loi du 20 décembre 2002» à la référence «loi du 30 mars 1988».

L'article 22 des statuts aura la teneur suivante:

«La société nommera un réviseur d'entreprises agréé qui accomplira tous les devoirs prescrits par la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.»

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 32 des statuts substituant la référence «loi du 20 décembre 2002» à la référence «loi du 30 mars 1988».

L'article 32 des statuts aura la teneur suivante:

«Tous les points non spécifiés dans les Statuts doivent être soumis aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi qu'à la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif, telles que ces lois ont été modifiées.»

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier le Prospectus en accord avec la loi ci-dessus mentionnée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Lefèvre, Y. Deschamps, P-Y. Champagnon et H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 6 avril 2004, vol. 427, fol. 36, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 avril 2004.

H. Hellinckx.

(031284.3/242/208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

CA EUROPEAN BOND S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

H. R. Luxemburg B 28.332.

Auszug der Beschlüsse der Jahreshauptversammlung vom 18. Februar 2004

Am. 18. Februar 2004 fasste die Jahreshauptversammlung der Aktionäre folgende Beschlüsse:

- Werwendung des Jahresergebnisses:

Jahresgewinn	1.074.292,53 EUR
Überweisung an die gesetzliche Rücklage.	/
Nettogewinnvortrag	1.074.292,53 EUR

- Wiederwahl von den Herren Johann Kernbauer, Hannes Saleta, Robert Hoffmann und Loris Di Vora als Verwaltungsratsmitglieder bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre im Jahr 2005.

- Wiederwahl von ERNST & YOUNG S.A., Luxemburg als Wirtschaftsprüfer bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre im Jahr 2005.

Luxemburg, den 5. März 2004.

Für gleichlautenden Auszug

Für CA EUROPEAN BOND S.A.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO03008. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022970.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

BOHL INVESTMENT A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 51.266.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2004, réf. LSO-AO01806, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2004.

Signature.

(022470.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

BOHL INVESTMENT A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 51.266.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 5 mars 2004

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008:

- Monsieur Karl Heinz Hauptmann, investment manager, demeurant à Prague, Président,
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg,
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2004, réf. LSO-AO01793. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022474.3/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

FINARCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 31.759.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2004, réf. LSO-AO02442, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2004.

Signature.

(022774.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

FINARCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 31.759.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2004, réf. LSO-AO02444, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2004.

Signature.

(022773.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

FINARCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 31.759.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2004, réf. LSO-AO02438, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2004.

Signature.

(022775.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

HAPPY GREENS BOURGLINSTER S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6162 Bourglinster, 36, rue de l'Ecole.
H. R. Luxemburg B 46.863.

Auszug aus der Aussergewöhnlichen Generalversammlung abgehalten in Bourglinster am 10. Oktober 2001

Die Aktionäre der HAPPY GREENS BOURGLINSTER S.A. nehmen den Rücktritt von Herrn Christian Heinz als Verwaltungsratsmitglied und technischer Geschäftsführer zum 10. Oktober 2001 an.

Als neues Verwaltungsratsmitglied sowie als Geschäftsführer wird Herr Marc Treichel, Gärtnermeister, wohnhaft in L-7432 Gosseldange, 104 route de Mersch, zum 10. Oktober 2001 ernannt.

Somit setzt sich der aktuelle Verwaltungsrat wie folgt zusammen:

Herr Dieter Kolb, Bankkaufmann, wohnhaft in L-6160 Bourglinster, 8, an der Schlaed.

Frau Gabriele Kolb, ohne besonderen Stand, wohnhaft in L-6160 Bourglinster, 8, an der Schlaed.

Herr Marc Treichel, Gärtnermeister, wohnhaft in L-7432 Gosseldange, 104, route de Mersch.

Luxemburg, den 10. März 2004.

Pour avis sincère et conforme

Pour HAPPY GREENS BOURGLINSTER S.A.

FIDUCIAIRE TREIS, S.à r.l.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2004, réf. LSO-AO02524. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022624.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

MAISON KASEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9166 Mertzig, 4, Zone Industrielle.
R. C. Luxemburg B 11.968.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 10 mars 2004, réf. LSO-AO02268, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2004.

Pour MAISON KASEL, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN, S.à r.l.

Signature

(022752.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

FINANCE & BUILDING S.A.H., Holdingaktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1114 Luxemburg, 3, rue Nicolas Adames.
H. R. Luxemburg B 18.503.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendundvier, den achten März.

Vor dem unterzeichneten Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

BODENSEE BETEILIGUNGS- UND VERWALTUNGS-GmbH, HR B Tett nang Nummer 1692, eine Gesellschaft mit Sitz im Schloss, D-88045 Friedrichshafen,

hier vertreten durch Herrn Wolfgang Feil, Hofkammerdirektor, handelnd in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer mit der Befugnis die Komparentin durch seine einzelne Unterschrift rechtskräftig zu verpflichten.

Welche Komparentin, vertreten wie vorgeannt, den unterfertigten Notar gebeten hat folgendes zu beurkunden:

- Die Aktiengesellschaft FINANCE & BUILDING S.A.H., R. C. Luxemburg B 18.503, nachfolgend «die Gesellschaft» genannt, wurde gegründet durch Urkunde aufgenommen durch Maître Hyacinthe Glaesener, damals Notar mit Amtssitz in Luxemburg, vom 14. Juli 1981, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 233 vom 28. Oktober 1981 veröffentlicht wurde.

Die Satzung der Gesellschaft wurde letztmals abgeändert durch Urkunde aufgenommen durch Maître Frank Baden, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, vom 20. Oktober 1989, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 103 vom 30. März 1990 veröffentlicht wurde.

- Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf einhunderttausend (100.000,-) U.S. Dollar, eingeteilt in eintausend (1.000) Aktien mit einem Nennwert von je einhundert (100,-) U.S. Dollar, alle vollständig gezeichnet und eingezahlt.

- Die Komparentin ist Besitzerin aller Aktien der Gesellschaft geworden.

- Andurch erklärt die Komparentin als einzige Aktionärin die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung.

- Die einzige Aktionärin erklärt, dass sie genaue Kenntnis der Satzung sowie der Finanzlage der Gesellschaft besitzt.

- Die einzige Aktionärin erklärt, in ihrer Eigenschaft als Liquidator der Gesellschaft, dass die Aktivität der Gesellschaft aufgehört hat, dass die bekannte Passiva der Gesellschaft bezahlt oder gedeckt wurden und dass sie sich ausdrücklich

dazu verpflichtet, alle Passiva welche eventuell noch zu Lasten der Gesellschaft bestehen und noch unbezahlt oder unbekannt bis zum heutigen Tage sind zu übernehmen, bevor irgendwelche Zuteilung der Aktiva an ihre Person als einzige Gesellschafterin getätigt wird; mithin ist die Liquidation der Gesellschaft als getan und abgeschlossen zu betrachten.

- Die einzige Aktionärin erteilt dem Verwaltungsrat und dem Prüfer Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate bis zum heutigen Tage.

- Die betreffenden Dokumente der aufgelösten Gesellschaft werden während einer Dauer von fünf Jahren in 3, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxemburg aufbewahrt.

Worauf der Bevollmächtigte der Komparentin dem unterfertigten Notar das Aktienregister mit den entsprechenden Übertragungen vorgelegt hat, welches sofort annulliert wurde.

Somit hat der instrumentierende Notar die endgültige Auflösung der Gesellschaft FINANCE & BUILDING S.A.H. festgestellt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Bevollmächtigten der Komparentin, hat derselbe mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: W. Feil, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2004, vol. 142S, fol. 83, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2004.

A. Schwachtgen.

(022783.3/230/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

KOMAS BUILDING COMPANY, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7303 Steinsel, 14, rue des Etangs.

R. C. Luxembourg B 30.980.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2004, réf. LSO-AO02838, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 15 mars 2004.

Pour KOMAS BUILDING COMPANY, G.m.b.H.

J. Reuter

(022808.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

WINGGATE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 72.835.

L'an deux mille quatre, le dix-neuf février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société, WINGGATE HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette le 11 novembre 1999, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 77 du 24 janvier 2000.

L'assemblée est présidée par Monsieur Tom Felgen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Gerty van de Sluis-Marter, assistante juridique, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Franck Provost, directeur, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I - L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de la société à concurrence de deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à deux cent quatre-vingt-un mille euros (281.000,- EUR), par la création et l'émission de deux mille cinq cents (2.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les anciennes actions.

2. Souscription et libération des deux mille cinq cents (2.500) nouvelles actions par les actionnaires actuels en proportion de leur participation dans le capital social.

3. Renouvellement de la période d'autorisation accordée au conseil d'administration de procéder à l'augmentation du capital social à l'intérieur du capital autorisé.

4. Modification subséquente des articles 5 et 6, paragraphe 3 des statuts afin de les adapter aux décisions prises lors de cette assemblée.

5. Divers.

II - Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III - Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV - Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à deux cent quatre-vingt-un mille euros (281.000,- EUR), par la création et l'émission de deux mille cinq cents (2.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les anciennes actions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des deux mille cinq cents (2.500) actions nouvelles, les actionnaires actuels:

1. La société PEACHWOOD INVEST & TRADE S.A., ayant son siège social à Panama (République du Panama), à concurrence de mille deux cent cinquante (1.250) actions;

2. La société WIMMER OVERSEAS CORP., ayant son siège social à Panama (République du Panama), à concurrence de mille deux cent cinquante (1.250) actions.

Souscription - Libération

Sont ensuite intervenues aux présentes:

1. La société PEACHWOOD INVEST & TRADE S.A., société de droit panaméen, ayant son siège social à Panama (République du Panama), ici représentée par Maître Tom Felgen, pré désigné, en vertu d'une procuration lui délivrée à Panama le 5 août 2002.

2. La société WIMMER OVERSEAS CORP., société de droit panaméen, ayant son siège social à Panama (République du Panama), ici représentée par Maître Tom Felgen, pré désigné, en vertu d'une procuration lui délivrée à Panama le 20 juin 2002.

Lesquelles ont déclaré souscrire les deux mille cinq cents (2.500) actions nouvelles, chacune pour le nombre pour lequel elle a été admise, et les libérer intégralement par des versements en numéraire à un compte bancaire au nom de la société WINSGATE HOLDING S.A., de sorte que la somme de deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Troisième résolution

L'assemblée décide de renouveler, pour une période de cinq (5) années à partir de ce jour, la période d'autorisation accordée au conseil d'administration de procéder à une augmentation du capital social à l'intérieur des limites du capital autorisé et suivant les conditions décrites dans la résolution suivante.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions précédemment prises, les articles 5 et 6, paragraphe 3, des statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à deux cent quatre-vingt-un mille euros (281.000,- EUR), représenté par deux mille huit cent dix (2.810) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Art. 6. Paragraphe 3. En outre le conseil d'administration est, dès à présent et pendant une période de cinq ans à partir du 19 février 2004 autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à la somme de quatre mille euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: T. Felgen, G. van de Sluis Marter, F. Provost, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2004, vol. 142S, fol. 60, case 6. – Reçu 2.500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2004.

J. Elvinger.

(022887.3/211/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

METALMACHINE TRADING S.A., Société Anonyme.

Capital social: 31.000,- EUR.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 88.826.

—
*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires
en date du 17 décembre 2003 à Athènes (GR) à 19.00 heures*

L'Assemblée est présidée par Monsieur Claeys Otis, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme Secrétaire Madame Muller Joëlle, demeurant à Thionville (F).

Il nomme comme Scrutatrice, Madame Bertolo Michèle, demeurant à Thil (F).

Ensuite Monsieur le Président expose que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions représentées sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte, conforme et véritable par les membres du bureau ci-avant constitué.

La liste de présence des actionnaires est signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés. Monsieur le Président constate qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont dûment représentés et que la présente Assemblée Générale Ordinaire est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur tous les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit sans que les publications n'aient été requises.

L'Assemblée Générale Extraordinaire aborde l'ordre du jour qui a la teneur suivante:

1. Nomination de deux nouveaux membres du conseil d'administration.

Le Président déclare la discussion ouverte.

Ensuite et après en avoir délibéré, l'Assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Ont été nommés, avec effet au 17 décembre 2003, administrateurs en remplacement des administrateurs, MM. Pa-pachristou Spyridonas et Andrakakos Ilias:

1. Monsieur Kainaros Dimitrios, demeurant à GR-Athènes, Arktou 5-P. Psychico.

2. Monsieur Atsaves Georgios, demeurant à GR-Athènes, Rodon 7-N. Irakleion.

Leurs mandats s'achèveront à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2008.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 19.30 heures.

Ne varietur.

Luxembourg, le 18 décembre 2003.

O. Claeys / J. Muller / M. Bertolo

Le président / Le secrétaire / La scrutatrice

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2004, réf. LSO-AO01728. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022688.3/850/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

MILESTONE STRATEGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 76.070.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO03123, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2004.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

(023004.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

MILESTONE STRATEGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 76.070.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO03224, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2004.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

(023003.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

KEEPINT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 70.428.

L'an deux mille quatre, le cinq mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de KEEPINT INTERNATIONAL S.A., R. C. numéro B 70.428 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau. La société a été transférée à Luxembourg par acte de Maître Georges d'Huart, en date du 31 mai 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 679 du 10 septembre 1999.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire le 27 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1361 du 22 décembre 2003.

La séance est ouverte à douze heures sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, domicilié professionnellement au 74 rue Victor Hugo L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, rue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent cinquante (350) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, Monsieur Sébastien Coyette, comptable, né le 4 septembre 1965 à Arlon - Belgique et domicilié professionnellement au 18 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à douze heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Koeune, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2004, vol. 142S, fol. 79, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2004.

A. Schwachtgen.

(022788.3/230/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

SOCIETE GENERALE PATRIMONIALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 60.134.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(022819.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

POINT OF OAKS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 74.572.

—
Par la présente, NATIONWIDE MANAGEMENT S.A. démissionne en tant qu'Administrateur et Administrateur-Dé-
légué de la société POINT OF OAKS LUXEMBOURG S.A., une société dûment constituée et enregistrée au Grand-
Duché de Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

NATIONWIDE MANAGEMENT S.A.

R. Mamdy

Managing Director

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2004, réf. LSO-AO02065. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022929.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

POINT OF OAKS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 74.572.

—
Par la présente, TYNDALL MANAGEMENT S.A. démissionne en tant qu'Administrateur de la société POINT OF
OAKS LUXEMBOURG S.A., une société dûment constituée et enregistrée au Grand-Duché de Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

TYNDALL MANAGEMENT S.A.

R. Mamdy

Managing Director

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2004, réf. LSO-AO02059. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022922.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

POINT OF OAKS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 74.572.

—
Par la présente, ALPMANN HOLDINGS LIMITED démissionne en tant qu'Administrateur de la société POINT OF
OAKS LUXEMBOURG S.A., une société dûment constituée et enregistrée au Grand-Duché de Luxembourg.

Le 1^{er} mars 2004.

ALPMANN HOLDINGS LIMITED

LUXOR SERVICES LIMITED

Directeur

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2004, réf. LSO-AO02053. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022921.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

POINT OF OAKS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 74.572.

—
Par la présente, FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES S.A. démissionne en tant que Commissaire aux Comptes
de la société POINT OF OAKS LUXEMBOURG S.A., une société dûment constituée et enregistrée au Grand-Duché
de Luxembourg.

Le 1^{er} mars 2004.

FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES S.A.

ALPMANN HOLDINGS LIMITED

Directeur

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2004, réf. LSO-AO02042. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022917.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

VAN DE DONK BEHEER B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 67.987.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2004, réf. LSO-AO02911, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2004.

Signature.

(022899.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

VAN DE DONK BEHEER B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 67.987.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2004, réf. LSO-AO02914, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2004.

Signature.

(022900.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

BS3 GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 89.726.

L'an deux mille quatre, le vingt février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BS3 GROUP S.A., ayant son siège social à Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 89.726, constituée suivant acte reçu le 25 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1737 du 5 décembre 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.000 (mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation de capital à concurrence de EUR 1.200.000,- (un million deux cent mille euros) en vue de le porter de EUR 100.000,- (cent mille euros) à EUR 1.300.000,- (un million trois cent mille euros) par la création de 12.000 actions nouvelles de EUR 100,- (cent euros) chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes;

2. Souscription des actions nouvelles par les actionnaires actuels proportionnellement à leur participation dans le capital social de la société et libération intégrale des actions nouvelles;

3. Modification de l'article cinq des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 1.300.000,- (un million trois cent mille euros) représenté par 13.000 (treize mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux Assemblées Générales».

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 1.200.000,- (un million deux cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 100.000,- (cent mille euros) à EUR 1.300.000,- (un million trois cent mille euros) par la création de 12.000 (douze mille) actions nouvelles de EUR 100,- (cent euros) chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 12.000 (douze mille) actions nouvelles les actionnaires actuels proportionnellement à leur participation actuelle dans le capital social de la société.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite sont intervenus les actionnaires actuels de la société, représentés par Monsieur Hubert Janssen, prénommé, en vertu des procurations dont mention ci-avant;

lesquels ont déclaré souscrire aux 12.000 (douze mille) actions nouvelles proportionnellement à leur participation dans le capital social de la société et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 1.200.000,- (un million deux cent mille euros) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 1.300.000,- (un million trois cent mille euros) représenté par 13.000 (treize mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, disposant d'une voix aux Assemblées Générales.».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatorze mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2004, vol. 20CS, fol. 46, case 5. – Reçu 12.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2004.

J. Elvinger.

(022889.3/211/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

COMSTRAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 43, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 84.757.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AM05996, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(022867.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

AIG FINANCIAL ADVISOR SERVICES FUND MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 87.161.

Le bilan au 30 novembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO03037, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2004.

Pour AIG FINANCIAL ADVISOR SERVICES FUND MANAGEMENT COMPANY

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signature / J. Gomes

(022933.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

JMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 89.439.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2004, réf. LSO-AO03341, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(022993.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

SCOTTISH EQUITABLE INTERNATIONAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 36.339.

Le bilan au 27 février 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO03041, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2004.

Pour SCOTTISH EQUITABLE INTERNATIONAL FUND

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

(022935.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

CA EUROPEAN BOND ADVISOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 28.333.

Le bilan au 31 octobre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO03035, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CA EUROPEAN BOND ADVISOR S.A.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(022949.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

AXA INVESTPLUS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 26.830.

Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO3032, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour AXA INVESTPLUS

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

(022954.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

GLOBAL MINERAL RESOURCES HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 96.632.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations du Conseil de Gérance en date du 24 février 2004 que, sur base du contrat de transfert de parts sociales signé en date du 6 février 2004, le Conseil de Gérance a accepté à l'unanimité que les parts de la société de EUR 125,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de parts
VOLDEMORT LIMITED P.O. Box 198. St Peter Port, Guernsey, Channel Islands.	97
BUZZMAIN LIMITED 49, Albermarle Street London W1S 4JR, U.K.	3
Total	100

Luxembourg, le 24 février 2004.

B. Zech

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO03072. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022956.3/724/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

AXA L FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 27.225.

—
Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO03031, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour AXA L FUND

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

(022959.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

OMUS ENTREPRISES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 83.688.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés en date du 8 mars 2004 que la démission de M. Dirk C. Oppelaar en tant que gérant a été acceptée avec effet au 25 novembre 2003, décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

Mlle Stéphanie Colson, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, a été nommée nouveau gérant avec effet au 25 novembre 2003.

Luxembourg, le 8 mars 2004.

B. Zech.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO03066. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022963.3/724/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

RUNWAY INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 74.417.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires en date du 9 mars 2004 que la démission de M. Dirk C. Oppelaar en tant qu'administrateur avec effet au 25 novembre 2003 est acceptée et décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

M. Bart Zech, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, a été nommé nouvel administrateur avec effet au 25 novembre 2003.

Il terminera le mandat de son prédécesseur qui prendra fin lors de l'assemblée générale de l'année 2005.

Luxembourg, le 9 mars 2004.

R. P. Pels.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO03062. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022964.3/724/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

PELLEGRINI CATERING OVERSEAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 71, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 71.357.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 février 2004, réf. LSO-AN05621, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2004.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

(023035.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

TENEZ INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 39.000,-.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 74.268.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires en date du 9 mars 2004 que la démission de M. Dirk C. Oppelaar en tant qu'administrateur avec effet au 25 novembre 2003 est acceptée et décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

M. Roeland P. Pels, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, a été nommé nouvel administrateur avec effet au 25 novembre 2003.

Il terminera le mandat de son prédécesseur qui prendra fin lors de l'assemblée générale de l'année 2005.

Luxembourg, le 9 mars 2004.

B. Zech.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO03059. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022968.3/724/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

TOPAZE FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,-.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 76.602.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale des associés en date du 12 mars 2004 que la démission de M. Dirk C. Oppelaar en tant que gérant avec effet au 25 novembre 2003 est acceptée et décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

M. Roeland P. Pels, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, a été nommé nouveau gérant avec effet au 25 novembre 2003.

B. Zech.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO03058. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022969.3/724/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

INTERNATIONAL DEBENTURE HOLDERS S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.
R. C. Luxembourg B 45.829.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2003

Il résulte que les administrateurs:

- M. Georges Cloos, docteur en droit, Mondorf-les-Bains,
- M. Robert Elvinger, expert comptable, Luxembourg,
- M. Romain Schumacher, comptable, Olm,

et le commissaire aux comptes:

- M. John Kartheiser, fiscaliste, Luxembourg,
- ont donné leur démission avec effet immédiat.

Pour copie conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2004, réf. LSO-AN02392. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023238.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

INTERNATIONAL DEBENTURE HOLDERS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 45.829.

Monsieur George Cloos résilie le contrat de domiciliation avec la société INTERNATIONAL DEBENTURE HOLDERS S.A. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 23 décembre 2003.

G. Cloos.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2004, réf. LSO-AN02393. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023229.2//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

CA EUROPEAN BOND ADVISOR S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1118 Luxemburg, 14, rue Aldringen.
H. R. Luxemburg B 28.333.

Auszug der Beschlüsse der Jahreshauptversammlung vom 18. Februar 2004

Am. 18. Februar 2004 fasste die Jahreshauptversammlung der Aktionäre folgende Beschlüsse:

- Verwendung des Jahresergebnisses:

Jahresgewinn	644,- EUR
Überweisung an die gesetzliche Rücklage	/
Nettogewinnvortrag	644,- EUR

- Wiederwahl von den Herren Johann Kernbauer, Hannes Saleta, Robert Hoffmann und Loris Di Vora als Verwaltungsratsmitglieder bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre im Jahr 2005.

- Wiederwahl von ERNST & YOUNG S.A., Luxemburg als Wirtschaftsprüfer bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre im Jahr 2005.

Luxemburg, den 5. März 2004.

Für gleichlautenden Auszug

Für CA EUROPEAN BOND ADVISOR S.A.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO03009. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022971.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

AIG FINANCIAL ADVISOR SERVICES FUND MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 87.161.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 3 février 2004

En date du 3 février 2004, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- De reporter les résultats de l'exercice clos le 30 novembre 2002.

- De renouveler les mandats de Monsieur Stuart Rogers, Monsieur Romain Paulus et de Madame Rosalie Buenaventura en qualité d'administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en 2005.

- De renouveler le mandat de ERNST & YOUNG S.A. pour un mandat d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en 2005.

Luxembourg, le 8 mars 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Pour AIG FINANCIAL ADVISOR SERVICES FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO03020. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022988.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

ASIA BOND & CURRENCY FUND, Société d'Investissement à Capital Variable (in liquidation).

Registered office: L-1150 Luxembourg, 112, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 57.826.

DISSOLUTION*Extract of the extraordinary general meeting of the shareholders which was held on 23rd February 2004*

1. The report of the directors for the period from 1st March 2002 up to 22nd November 2002 was approved.

2. The Statements of Net Assets and the Statements of Operations and Change in Net Assets for the period from 1st March 2002 up to 22nd November 2002 were approved.

3. Discharge was granted to the directors in office for the performance of their duties until the date of liquidation.

4. The report of the liquidators on the liquidation was approved and discharge was granted to the liquidators for the performance of their duties.

5. The report of the auditor on the liquidation was approved.

6. The meeting has decided to close the liquidation and has taken notice that consequently by the Fund ceases to exist.

7. The meeting has decided to keep the books and records of the Fund for a period of 5 years at the registered office of NIKKO BANK (LUXEMBOURG) S.A.

8. The meeting has noted that the liquidation proceeds which could not be distributed to the persons entitled thereto at the close of the liquidation will be deposited with the Caisse des Consignations.

For ASIA BOND & CURRENCY FUND (in liquidation)

Y. Saigusa

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 23 février 2004

1. Le rapport des directeurs pour la période du 1^{er} mars 2002 au 22 novembre 2002 a été approuvé.
2. Les Comptes pour la période du 1^{er} mars 2002 au 22 novembre 2002 ont été approuvés.
3. Décharge a été accordée aux Directeurs en place pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'à la date de mise en liquidation.
4. Le rapport des liquidateurs a été approuvé et décharge leur a été accordée pour l'accomplissement de leur mandat.
5. Le rapport de l'auditeur à la liquidation a été approuvé.
6. L'assemblée a décidé de clôturer la liquidation et que suite à cela le Fonds cesse d'exister.
7. L'assemblée a décidé de conserver les livres et registres du Fonds pour une période de 5 ans au siège social de NIKKO BANK (LUXEMBOURG) S.A.
8. L'assemblée a noté que les produits de liquidation qui ne pourraient être distribués aux actionnaires à la clôture de liquidation seraient déposés à la Caisse des Consignations.

Pour ASIA BOND & CURRENCY FUND (in liquidation)

Y. Saigusa

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2004, réf. LSO-AO03451. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023348.3/000/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

**SWISSCA (LU) MONEY MARKET FUND, Fonds Commun de Placement,
(anc. SWISSCA MM FUND).**

Die Verwaltungsgesellschaft SWISSCA (LU) MONEY MARKET FUNDS MANAGEMENT COMPANY S.A. teilt hiermit den Anteilhabern mit, dass der Verwaltungsrat am 29. März 2004 folgende Beschlussfassungen getroffen hat:

Angesichts des geringen Anlagevolumens in japanische Yen Einlagen auf Sicht und Termin und den damit verbundenen Schwierigkeiten, die rechtlichen Diversifikationsvorschriften bzw. Anlagebegrenzungen des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 betreffend Organismen für Gemeinsame Anlagen, dem der Fonds mit Wirkung zum 13. Februar 2004 unterlegt wurde, einzuhalten, hat die Verwaltungsgesellschaft beschlossen, den Teilfonds SWISSCA (LU) MONEY MARKET FUND JPY mit sofortiger Wirkung aufzulösen.

Mit Wirkung zum 29. März 2004 wird die Ausgabe und Rücknahme von Anteilen für den vorgenannten Teilfonds eingestellt.

Der Nettoliquidationserlös wird an die Anteilhaber im Verhältnis der Höhe der jeweils gehaltenen Anteile ausbezahlt.

Etwasige Liquidationserlöse, die bei Abschluss der Liquidation nicht an die Anteilhaber verteilt werden konnten, werden nach Ablauf einer Frist von sechs Monaten bei der «Caisse des Consignations» in Luxemburg hinterlegt.

Verwaltungsgesellschaft:

SWISSCA (LU) MONEY MARKET FUNDS MANAGEMENT COMPANY S.A.

1, place de Metz

L-2954 Luxembourg.

Vertreter in der Schweiz:

BASLER KANTONALBANK

Spiegelgasse 2

CH-4002 Basel.

(02126/2371/26)

ST. JAMES'S PLACE CAPITAL SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 75.906.

La Sicav ST. JAMES'S PLACE CAPITAL SICAV a été mise en liquidation le 30 octobre 2003.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de ST. JAMES'S PLACE CAPITAL SICAV a approuvé, le 22 mars 2004, la clôture de liquidation de la dite Sicav.

La Valeur Nette d'Inventaire par action au 22 mars 2004 s'élevait à:

- EUR 1,107 pour les actions de Classe A du compartiment ST. JAMES'S PLACE CAPITAL SICAV EUROPEAN BOND SUD-FUND

- EUR 1,117 pour les actions de Classe B du compartiment ST. JAMES'S PLACE CAPITAL SICAV EUROPEAN BOND SUD-FUND

- EUR 1,061 pour les action de Classe A du compartiment ST. JAMES'S PLACE CAPITAL SICAV EURO RESERVE SUB-FUND

- EUR 1,061 pour les action de Classe B du compartiment ST. JAMES'S PLACE CAPITAL SICAV EURO RESERVE SUB-FUND

- EUR 0,744 pour les actions de Classe A du compartiment ST. JAMES'S PLACE CAPITAL SICAV GLOBAL EQUITY SUB-FUND

- EUR 0,751 pour les actions de Classe B du compartiment ST. JAMES'S PLACE CAPITAL SICAV GLOBAL EQUITY SUB-FUND

Toutes les actions ont été remboursées et le boni de liquidation a été payé aux actionnaires restants et, par conséquent aucun montant résiduel n'a été déposé auprès de la Caisse de Consignation à Luxembourg.

Les livres et documents de ST. JAMES'S PLACE CAPITAL SICAV seront conservés durant une période de cinq ans au siège social d'EURO-VL LUXEMBOURG S.A., 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Signature

Le Liquidateur

(02135/000/28) .

INTERNATIONAL FASHION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 11, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 85.302.

—
RECTIFICATIF

A la page 13219 du Mémorial C n° 276 du 9 mars 2004, il y a lieu de lire «Le bilan au 31 décembre 2001».
(02128/xxx/8) .

SAISICAV, Société d'Investissement à Capital Variable (in liquidation).

Registered office: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 69.660.

—
Shareholders are kindly convened to an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders which will be held on *May 21st, 2004* at 10.00 a.m. at the administrative address of the Company, 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg with the following agenda:

Agenda:

1. To approve the report of the Auditor for the period from January 1st, 2004 to April 15th, 2004,
2. To approve the statement of net assets and the statement of operations and changes in net assets for the period from January 1st, 2004 to April 15th, 2004,
3. To grant discharge to the Directors and to the Auditor for the period from January 1st, 2004 to April 15th, 2004.
4. To receive and approve the Liquidator's report concerning the liquidation of the Sicav,
5. To receive and approve the report of the Auditor of the liquidation,
6. To grant discharge to the Liquidator and to the Auditor for their mission within the framework of the liquidation,
7. To decide to close the liquidation of the Sicav,
8. To decide to keep for a period of five years the books and documents at EURO-VL LUXEMBOURG S.A.,
9. To note that liquidation proceeds which have not been distributed will be transferred to the Caisse des Consignations to be held for the benefit of the persons entitled thereto,
10. Any other business.

Terms and conditions to attend the Meeting

Decision on the agenda of the Extraordinary General Meeting of the Shareholders will require no quorum and will be taken on a simple majority of the votes expressed by the Shareholders present or represented at the Meeting.

The Shareholders will be allowed to attend the Meeting, by giving proof of their identity, provided that they have informed the Company, at its administrative address (11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg/Administration «SAISICAV», EUVL/JUR), by May 13th, 2004, at the latest, of their intention to attend personally the Meeting; the Shareholders who could not attend personally the Meeting could be represented by any person of their convenience or by proxy; for this effect, proxies will be available at the registered office of the Company. In order to be taken in consideration, the proxies duly completed and signed must be received at the registered office of the Company by May 13th, 2004 (five business days before the Meeting).

The persons who will attend the Meeting, in quality of Shareholders or by proxy, will have to produce to the Board of the Meeting a blocked certificate of the shares they own directly or by virtue of a proxy in the books of an authorized agent or in the books of EURO-VL LUXEMBOURG S.A., (11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg).

The Shareholders should also contact:

in Luxembourg: the Corporate and Domiciliary agent of the Sicav (EURO-VL LUXEMBOURG S.A.), 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg).

In Italy: the correspondent Bank of the Sicav in Italy (IntensaBci SPA, Piazza Paolo Ferrari, 10, I-20121 Milano).

I (01970/3451/40)

The Liquidator.

ACUAZAHARA (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 52.142.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 19 mai 2004 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2003 et affectation des résultats.
3. Quitus des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (01380/657/15)

PROJET 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 68.030.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 17 mai 2004 à 15.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

I (01540/795/17)

Le Conseil d'Administration.

EUROBUILD FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 32.434.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 18 mai 2004 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (01541/795/14)

Le Conseil d'Administration.

FORTIS PERSONAL PORTFOLIO FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 33.222.

Une ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires se tiendra le lundi 17 mai 2004 à 11.00 heures, dans les locaux de FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., sis 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Refonte complète des statuts de la Société afin de soumettre cette dernière aux dispositions de la loi du 20 décembre 2002 entrée en vigueur le 13 février 2004;
2. Possibilité de payer le prix de rachat d'actions par cession d'actifs (article 13 § 5);
3. Délégation au conseil d'administration de la composition des actifs et passifs et renvoi au prospectus (article 14 dernier §);

4. Suspension de VNI en cas de fusion, liquidation, scission ou toute opération de restructuration de compartiment (article 15 § 1 (f));
5. Ouverture de la possibilité pour la Société d'exiger une conversion ou un rachat total des actions lorsque le nombre d'actions subsistantes est jugé insuffisant (articles 12 § 3 et 13 § 4);
6. Ajout de la méthode d'évaluation des organismes de placement collectif et des swaps (article 14 § 7 (b) et (g));
7. Remplacement d'un seuil fixe par un seuil jugé suffisant pour assurer une gestion efficiente du compartiment pour une liquidation ou fusion de compartiment sous forme simplifiée (article 32 § 4 1);
8. Divers.

Conformément à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 7 septembre 1987, l'Assemblée ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital de la Société est présente ou représentée. Les décisions devront être prises par les deux tiers au moins des actions présentes ou représentées.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée ou y être représentés, les actionnaires au porteur devront déposer leurs actions et procurations aux guichets des agences suivantes:

Au Grand-Duché du Luxembourg: BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

le tout cinq jours francs au moins avant la réunion.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'assemblée.

Le projet de nouveaux statuts ainsi que le prospectus en vigueur et le dernier rapport périodique, sont disponibles auprès des organismes repris ci-dessus.

I (02084/755/35)

Le Conseil d'Administration.

MANITOBA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 27.021.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 18 mai 2004 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

I (01542/795/16)

Le Conseil d'Administration.

WORLD INVEST, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 35.181.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 17 mai 2004 à 10.30 heures au siège social de la société, au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2003;
2. Rapport du Réviseur d'entreprises sur les comptes clôturés au 31 décembre 2003;
3. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003 et affectation des résultats;
4. Décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

Les actionnaires désirant assister à cette Assemblée doivent déposer leurs actions cinq jours francs avant l'Assemblée Générale auprès de:

Pour le Luxembourg:

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

19-21, boulevard du Prince Henri

L-1724 Luxembourg

I (02080/755/23)

Pour l'Italie:

BANCA INTESA S.p.A.

Piazza Paolo Ferrari, 10

I-20121 Milano

Pour la Suisse:

BANCA ARNER S.A.

8, Piazza Manzoni

CH-6900 Lugano

Le Conseil d'Administration.

LUXEMBOURGEOISE DE CONSTRUCTION IMMOBILIERE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 29.744.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 18 mai 2004 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

I (01543/795/16)

Le Conseil d'Administration.

OLIVER HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 22.053.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 17 mai 2004 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2002 et 2003.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

I (01544/795/16)

Le Conseil d'Administration.

BRUGAMA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 10.599.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 2 juin 2004 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 2 avril 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (01714/795/14)

Le Conseil d'Administration.

FORTIS L FoF, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 63.266.

Une ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires se tiendra le lundi 17 mai 2004 à 11.45 heures, dans les locaux de FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., sis 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Refonte complète des statuts de la Société afin de soumettre cette dernière aux dispositions de la loi du 20 décembre 2002 entrée en vigueur le 13 février 2004;
2. Possibilité de payer le prix de rachat d'actions par cession d'actifs (article 13 §5);
3. Délégation au conseil d'administration de la composition des actifs et passifs et renvoi au prospectus (article 14 dernier §);

4. Suspension de VNI en cas de fusion, liquidation, scission ou toute opération de restructuration de compartiment (article 15 §1 (f));
5. Ouverture de la possibilité pour la Société d'exiger une conversion ou un rachat total des actions lorsque le nombre d'actions subsistantes est jugé insuffisant (articles 12 §3 et 13 §4);
6. Ajout de la méthode d'évaluation des swaps (article 14 §7 (g));
7. Remplacement d'un seuil fixe par un seuil jugé suffisant pour assurer une gestion efficiente du compartiment pour une liquidation ou fusion de compartiment sous forme simplifiée (article 32 §4 1));
8. Divers.

Conformément à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 7 septembre 1987, l'Assemblée ne pourra valablement délibérer que si la moitié du capital de la Société est présente ou représentée. Les décisions devront être prises par les deux tiers au moins des actions présentes ou représentées.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée ou y être représentés, les actionnaires au porteur devront déposer leurs actions et procurations aux guichets des agences suivantes:

Au Grand-Duché du Luxembourg: BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

le tout cinq jours francs au moins avant la réunion.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée.

Le projet de nouveaux statuts ainsi que le prospectus en vigueur et le dernier rapport périodique, sont disponibles auprès des organismes repris ci-dessus.

I (02083/755/35)

Le Conseil d'Administration.

KOPLAST A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 19.702.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 19 mai 2004 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Divers.

I (01545/795/15)

Le Conseil d'Administration.

FORTIS PERSONAL PORTFOLIO FOF, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 86.176.

Une ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires se tiendra le lundi 17 mai 2004 à 11.15 heures, dans les locaux de FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., sis 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Refonte complète des statuts de la Société afin de soumettre cette dernière aux dispositions de la loi du 20 décembre 2002 entrée en vigueur le 13 février 2004;
2. Possibilité de payer le prix de rachat d'actions par cession d'actifs (article 13 §5);
3. Délégation au conseil d'administration de la composition des actifs et passifs et renvoi au prospectus (article 14 dernier §);
4. Suspension de VNI en cas de fusion, liquidation, scission ou toute opération de restructuration de compartiment (article 15 §1 (f));
5. Ouverture de la possibilité pour la Société d'exiger une conversion ou un rachat total des actions lorsque le nombre d'actions subsistantes est jugé insuffisant (articles 12 §3 et 13 §4);
6. Ajout de la méthode d'évaluation des swaps (article 14 §7 (g));
7. Remplacement d'un seuil fixe par un seuil jugé suffisant pour assurer une gestion efficiente du compartiment pour une liquidation ou fusion de compartiment sous forme simplifiée (article 32 §4 1));
8. Divers.

Conformément à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 7 septembre 1987, l'Assemblée ne pourra valablement délibérer que si la moitié du capital de la Société est présente ou représentée. Les décisions devront être prises par les deux tiers au moins des actions présentes ou représentées.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée ou y être représentés, les actionnaires au porteur devront déposer leurs actions et procurations aux guichets des agences suivantes:

Au Grand-Duché du Luxembourg: BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.,
le tout cinq jours francs au moins avant la réunion.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée.

Le projet de nouveaux statuts ainsi que le prospectus en vigueur et le dernier rapport périodique, sont disponibles auprès des organismes repris ci-dessus.

I (02082/755/35)

Le Conseil d'Administration.

PAMAXECO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 32.549.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 18 mai 2004 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

I (01546/795/16)

Le Conseil d'Administration.

J.E.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 32.545.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 18 mai 2004 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nomination d'un Administrateur supplémentaire.
5. Divers.

I (01610/795/15)

Le Conseil d'Administration.

HAMILTON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 8.180.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 17 mai 2004 à 12.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (01611/795/15)

Le Conseil d'Administration.

FINANCIERE EURO-LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 30.822.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 17 mai 2004 à 10.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan et compte de profits et Pertes au 31 décembre 2003.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes.
5. Divers.

I (01665/520/15)

Le Conseil d'Administration.

BIMINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 95.821.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 21 mai 2004 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01713/755/18)

Le Conseil d'Administration.

**PALMGROVE INVEST S.A., Société Anonyme,
(anc. RIPOULUX S.A.).**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 28.552.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 18 mai 2004 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (01715/795/16)

Le Conseil d'Administration.

AGESTALUX, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 5.447.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 17 mai 2004 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes

2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
5. Nominations statutaires
6. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
7. Divers

I (01750/000/19)

Le Conseil d'Administration.

CANSTON S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.699.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 17 mai 2004 à 10.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel Administrateur
6. Nominations statutaires
7. Divers

I (01751/000/19)

Le Conseil d'Administration.

LYCENE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 48.722.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 1^{er} juin 2004 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 31 mars 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (01716/795/14)

Le Conseil d'Administration.

TIBER HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 31.543.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 18 mai 2004 à 16.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan et compte de profits et Pertes au 31 décembre 2003.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes.
5. Divers.

I (01783/520/15)

Le Conseil d'Administration.

MEANDROS REAL ESTATE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 93.206.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *19 mai 2004* à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2003;
- b. Rapport du Commissaire de Surveillance;
- c. Lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2003;
- d. Affectation du résultat;
- e. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. Démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant;
- g. Ratification de la cooptation d'un Administrateur en remplacement d'un Administrateur démissionnaire
- h. Divers

I (01764/045/18)

Le Conseil d'Administration.

VIANITA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 9.915.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le lundi *17 mai 2004* à 16.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation du résultat au 31 décembre 2003.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (01869/1267/14)

Le Conseil d'Administration.

INVESTISSEMENTS MULTISECTORIELS EUROPEENS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 41.753.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *2 juin 2004* à 14.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 2 avril 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (01717/795/14)

Le Conseil d'Administration.

FORTIS L FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 32.327.

Une ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires se tiendra le lundi *17 mai 2004* à 11.30 heures, dans les locaux de FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., sis 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Refonte complète des statuts de la Société afin de soumettre cette dernière aux dispositions de la loi du 20 décembre 2002 entrée en vigueur le 13 février 2004;
2. Possibilité de payer le prix de rachat d'actions par cession d'actifs (article 13 § 5);
3. Délégation au conseil d'administration de la composition des actifs et passifs et renvoi au prospectus (article 14 dernier §);

4. Suspension de VNI en cas de fusion, liquidation, scission ou toute opération de restructuration de compartiment (article 15 § 1 (f));
5. Ouverture de la possibilité pour la Société d'exiger une conversion ou un rachat total des actions lorsque le nombre d'actions subsistantes est jugé insuffisant (articles 12 § 3 et 13 § 4);
6. Ajout de la méthode d'évaluation des organismes de placement collectif, des swaps et des credit default swap (article 14 § 7 (b), (g) et (h));
7. Remplacement d'un seuil fixe par un seuil jugé suffisant pour assurer une gestion efficiente du compartiment pour une liquidation ou fusion de compartiment sous forme simplifiée (article 32 § 4 1));
8. Divers.

Conformément à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 7 septembre 1987, l'Assemblée ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital de la Société est présente ou représentée. Les décisions devront être prises par les deux tiers au moins des actions présentes ou représentées.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée ou y être représentés, les actionnaires au porteur devront déposer leurs actions et procurations aux guichets des agences suivantes:

Au Grand-Duché du Luxembourg: BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

le tout cinq jours francs au moins avant la réunion.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'assemblée.

Le projet de nouveaux statuts ainsi que le prospectus en vigueur et le dernier rapport périodique, sont disponibles auprès des organismes repris ci-dessus.

I (01932/755/36)

Le Conseil d'Administration.

M. AND J. CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 20.241.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le *18 mai 2004* à 10.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Acceptation de la démission d'un administrateur et nomination de son remplaçant
5. Divers

I (01933/788/16)

Le Conseil d'Administration.

INTERNATIONAL INDUSTRIAL SHAREHOLDING (I.I.S.) HOLDING S.A.,

Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 41.416.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra le *lundi 17 mai 2004* à 11.00 heures au siège social de la Société sis au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes;
2. Présentation et approbation des comptes annuels aux 31 décembre 2002 et 2003;
3. Affectation du résultat;
4. Décision à prendre en application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales;
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. Nominations statutaires;
7. Divers.

I (02081/000/20)

Le Conseil d'Administration.

UNIT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 30.253.

The Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *May 21, 2004* at 11.00 a.m. at the registered office with the following

Agenda:

- To receive and approve the Management Report of the Directors,
- To receive and approve the Report of the Auditor for the year ended December 31, 2003,
- To receive and approve the annual accounts and appropriation of earnings for the year ended December 31, 2003,
- To grant discharge to the Directors and to the Auditor in respect of the execution of their mandates to December 31, 2003,
- Statutory elections.

In order to attend the meeting, the owners of bearer shares are required to deposit their shares not less than five clear days before the date of the meeting at the Registered Office.

I (02001/755/18)

The Board of Directors.

SANTORINI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 34.358.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le *19 mai 2004* à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

I (01935/000/18)

Le Conseil d'Administration.

GREMIR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 14.109.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le vendredi *21 mai 2004* à 14.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Renouvellement et/ou nomination des administrateurs et du commissaire aux comptes
5. Divers

I (02036/1267/15)

Le Conseil d'Administration.

FILTILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 41.246.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le *18 mai 2004* à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

21591

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant
5. Divers

I (01937/788/16)

Le Conseil d'Administration.

SAN NICOLA S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 38.807.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held extraordinarily on *May 18, 2004* at 10.30 o'clock at the head office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor,
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2002,
3. Resolution to be taken according to article 100 of the law of August 10, 1915,
4. Discharge to the directors and to the statutory auditor,
5. Elections,
6. Miscellaneous.

I (02000/534/16)

The Board of Directors.

LARIX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 23.556.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le *18 mai 2004* à 15.00 heures au siège social pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant
5. Acceptation de la démission du Commissaire aux Comptes et nomination de son remplaçant
6. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915
7. Divers

I (01936/788/18)

Le Conseil d'Administration.

VELOCITY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 96.283.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *19 mai 2004* à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2003;
- b. Rapport du Commissaire de Surveillance;
- c. Lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2003;
- d. Affectation du résultat;
- e. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. Divers.

I (01989/045/16)

Le Conseil d'Administration.

**SOCIETE INTERNATIONALE DE RECHERCHES TECHNIQUES 'SIRTEC' S.A.,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 17.549.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 17 mai 2004 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Acceptation de la démission de tous les Administrateurs et du Commissaire aux Comptes et nomination de leurs remplaçants
2. Décharge spéciale aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour la période du 1^{er} octobre 2003 à la date de la présente Assemblée
3. Transfert du siège social
4. Divers

I (02035/795/17)

Le Conseil d'Administration.

GREEN EUROPEAN VENTURE CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 77.091.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 19 mai 2004 à 15.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

I (01934/000/20)

Le Conseil d'Administration.

VINCALUX FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 72.014.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 19 mai 2004 à 14.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2003;
- b. Rapport du Commissaire de Surveillance;
- c. Lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2003;
- d. Affectation du résultat;
- e. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. Démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant;
- g. Délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- h. Divers

I (01988/045/18)

Le Conseil d'Administration.

MERAMI HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 23.162.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 17 mai 2004 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2003;
- Affectation du résultat au 31 décembre 2003;
- Quitus aux Administrateurs et au Commissaire;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02125/000/17)

Le Conseil d'Administration.

CERBERE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 50.833.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *11 mai 2004* à 11.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

II (00148/660/14)

Pour le Conseil d'Administration.

DYAMATOSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 57.310.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires, qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, le *13 mai 2004* à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes concernant les années financières se terminant au 31 décembre 2002 et 2003.
2. Approbation des bilans concernant les années mentionnées ci-dessus et affectation des résultats;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
4. Divers.

II (00790/000/16)

RHEINGOLD S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 18.854.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer, le *26 mai 2004* à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2003.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation du résultat net.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (01059/267/15)

Le Conseil d'Administration.

LIBREFORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 65.468.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 7 mai 2004 à 11.00 heures au siège de la Société, 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels au 21 novembre 2003, lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur les comptes annuels au 21 novembre 2003,
2. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos au 21 novembre 2003,
3. Affectation des résultats au 21 novembre 2003,
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
5. Nominations statutaires,
6. Divers.

II (01207/578/18)

Le Conseil d'Administration.

GRAFINCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 39.020.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 7 mai 2004 à 15.00 heures au siège social de la société et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- Approbation du bilan et du compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2003
- Affectation du résultat
- Quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
- Divers.

II (01230/2046/15)

Le Conseil d'Administration.

DB FUNDS, SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
H. R. Luxembourg B 38.660.

Hiermit wird allen Anteilhabern der DB FUNDS SICAV mitgeteilt, dass eine

AUSSERORDENTLICHE GESELLSCHAFTERVERSAMMLUNG

am 14. Mai 2004 um 10.00 Uhr am Gesellschaftssitz 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg stattfinden wird. Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Beschluss über die Neufassung der Satzung der Investmentgesellschaft. Ein Entwurf der neuen Satzung ist auf Anfrage bei der Investmentgesellschaft erhältlich.
2. Beschluss über die Umbenennung von DB FUND in DWS INSTITUTIONAL.
3. Verschiedenes.

Die Punkte der Tagesordnung der ausserordentlichen Generalversammlung verlangen ein Anwesenheitsquorum von 50 Prozent der ausgegebenen Anteile sowie eine Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Anteile. Im Falle, in dem anlässlich der ausserordentlichen Generalversammlung das o.g. Quorum nicht erreicht wird, wird eine zweite ausserordentliche Generalversammlung an der gleichen Adresse gemäss den Bestimmungen des Luxemburger Rechts einberufen, um über die auf der o.a. Tagesordnung stehenden Punkte zu beschliessen. Anlässlich dieser Versammlung ist kein Anwesenheitsquorum verlangt und die Beschlüsse werden mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Anteile getroffen.

Zur Teilnahme an der ausserordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Anteilhaber berechtigt, die bis spätestens 3. Mai 2004 die Depotbestätigung eines Kreditinstitutes bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, dass die Anteile bis zur Beendigung der Hauptversammlung gesperrt gehalten werden. Anteilhaber können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist.

Luxemburg, im April 2004.

II (01678/755/27)

Der Verwaltungsrat der DB FUNDS.

JASMIN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 67.529.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 7 mai 2004 à 10.00 heures au siège social de la société et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes
- approbation du bilan et du compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2003
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- continuation ou non de l'activité de la société en conformité avec l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915
- divers.

II (01294/2046/16)

Le Conseil d'Administration.

MONTANA (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 30.309.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 11 mai 2004 à 11.00 heures au siège social avec pour:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01373/755/18)

Le Conseil d'Administration.

BGL INVESTMENT PARTNERS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, rue des Coquelicots.
R. C. Luxembourg B 75.324.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE

des actionnaires de notre société, qui se tiendra au siège social de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A. à Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy, le mardi 11 mai 2004 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration
2. Approbation des comptes annuels de l'exercice 2003
3. Affectation des résultats
4. Décharge aux administrateurs
5. Désignation du réviseur externe pour l'exercice 2004
6. Renouvellement de l'autorisation à donner au Conseil pour le rachat d'actions propres
7. Divers

Nous rappelons qu'en application de l'article 14 des statuts de la société, les actionnaires désireux d'assister à l'Assemblée générale devront effectuer le dépôt et demander le blocage de leurs actions au plus tard pour le 3 mai 2004 auprès de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

Il est loisible aux actionnaires auxquels il serait impossible d'assister personnellement à cette assemblée, de s'y faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'une procuration. Les procurations devront être déposées au siège social de la société au plus tard le 5 mai 2004.

II (01700/584/24)

Le Président du Conseil d'Administration.

21596

HUMAN CAPITAL GROUP S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 30.107.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *11 mai 2004* à 10.00 heures au siège social avec pour:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Décision et délibération conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01374/755/18)

Le Conseil d'Administration.

DILOS S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 25.680.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *11 mai 2004* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2003 et affectation des résultats
3. Quitus des Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Divers

II (01375/657/14)

AUTO SPORT DIFFUSION S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-8030 Strassen, 161, rue du Kiem.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *7 mai 2004* à 11.00 heures au siège social à Strassen, 161, rue du Kiem pour délibérer sur l'ordre du jour ci-après:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2003.
2. Approbation du bilan et du compte des pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2003.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes.
5. Divers.

II (01604/000/15)

Le Conseil d'Administration.

NOVOPAR S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 73.465.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des Actionnaires qui aura lieu le *17 mai 2004* à 10.00 heures en l'étude de Maître Blanche Moutrier, Notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, 19, rue de l'eau avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. modification du 2^{ème} paragraphe de l'article 5 des statuts pour qu'il ait la teneur suivante:
«Toutes les actions sont nominatives.»
2. Divers.
Pour le Conseil d'Administration
N. Theisen
Administrateur-délégué

II (01623/000/17)

DEXIA ASIA PREMIER, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 52.644.

The shareholders of DEXIA ASIA PREMIER (the «Company») are hereby convened to assist at an
EXTRAORDINARY GENERAL MEETING
of shareholders to be held in Luxembourg on *10th May, 2004* at the registered office of the Company, at 11.00 a.m. (Luxembourg time), with the following agenda:

Extraordinary Resolution

To approve the merger of the Company into DEXIA EQUITIES L. - ASIA PREMIER, a sub-fund (the «Sub-Fund») of DEXIA EQUITIES L., a «société d'investissement à capital variable» under Part I of the Luxembourg law of 30th March, 1988, having its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg and more specifically, upon hearing:

Agenda:

- (i) the report of the board of directors explaining and justifying the merger proposal (hereafter the «Merger Proposal») published in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations* of Luxembourg on 8th April, 2004 and deposited with the *Registre de Commerce et des Sociétés* of Luxembourg, and
 - (ii) the audited reports prescribed by Article 266 of the law on commercial companies prepared by PricewaterhouseCoopers, S.à r.l.;
1. to approve such Merger Proposal;
 2. to fix the effective date (hereafter the «Effective Date») of the merger, to be 21st June, 2004 after close of business;
 3. to approve that on the Effective Date the assets and liabilities of the Company shall be merged into DEXIA EQUITIES L., and allocated to the relevant class of Shares of the Sub-Fund;
 4. to approve that on the Effective Date, in exchange of the contribution of the respective assets and liabilities of the Company, DEXIA EQUITIES L. will issue to the holders of shares of the Company, shares of class C in the sub-fund. The number of shares to be issued will be one new share for each share held in the Company at a net asset value equivalent to the net asset value of the Company, on the Effective Date. Such number of shares issued by DEXIA EQUITIES L. shall be allocated to each holder of shares in the Company. The new class C Shares in the Sub-Fund will be issued in registered form for each registered share of the Company or bearer form for each share in bearer form of the Company, as of the Effective Date;
 5. to state that, as a result of the merger, the Company be wound up on the Effective Date and all its shares in issue be cancelled.

In order to be able to deliberate on the agenda, the extraordinary general meeting will require a quorum of at least 50% of the outstanding shares and the resolution will be adopted if approved by two thirds of the shares represented at the meeting.

Shareholders in the Company who do not agree with proposed merger may request redemption of their shares, free of charge, prior to 12 a.m. (Luxembourg time) on 17 June, 2004.

If the merger is approved, holders of bearer shares may, as from 22nd June 2004, exchange their share certificates at DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

The following documents shall be at the disposal of the shareholders for inspection and copies can be obtained free of charge at the registered office of the Company:

- (i) the Articles of Incorporation of the Company;
- (ii) the prospectus issued by DEXIA EQUITIES L.;
- (iii) the Articles of Incorporation of DEXIA EQUITIES L.;
- (iv) the audited financial statements for the last three accounting years for the Company and DEXIA EQUITIES L. as well as the semi-annual report of DEXIA EQUITIES L. as at 31st December, 2003;
- (v) the reports of the board of directors for the Company and DEXIA EQUITIES L.;
- (vi) the Merger Proposal approved by the Company and DEXIA EQUITIES L.; and
- (vii) the reports issued by the auditors of the Company and DEXIA EQUITIES L. on the Merger Proposal.

Shareholders may vote in person or by proxy.

Proxy Cards are available at the registered office of the Company. Shareholders who are not able to assist at the extraordinary general meeting are kindly requested to complete a Proxy Card and return it not later than 5 p.m. (Luxembourg time) on 4th May 2004 to DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, attention: Blandine Kissel, Engineering & Legal Administration, or fax it to number (+352) 4590-3331.

II (01795/755/54)

The Board of Directors.

DUBAI GROUP INC S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 18.477.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 10 mai 2004 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2003;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2003;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. démission d'un administrateur et nomination de son remplaçant;
- g. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- h. divers.

II (01735/045/18)

Le Conseil d'Administration.

DIAMER INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 61.628.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 7 mai 2004 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 novembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2003.
4. Démission d'un Administrateur et décharge à lui donner.
5. Nomination d'un nouvel Administrateur.
6. Divers.

II (01758/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

ERKADA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 59.367.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 7 mai 2004 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

II (01759/1023/16)

Le Conseil d'Administration.

HERMITAGE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 62.970.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 10 mai 2004 à 16.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2002

3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes
5. Divers.

II (01785/520/15)

Le Conseil d'Administration.

GEYSER S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 16.041.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *10 mai 2004* à 15.00 heures au siège social à Luxembourg, 32, boulevard Joseph II, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes,
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
4. Nominations statutaires.

Pour assister à cette assemblée, les actionnaires sont priés de se conformer aux dispositions de l'article onze des statuts. «Les actionnaires ne peuvent être admis à l'assemblée générale que si leurs actions sont inscrites dans le registre des actions au moins cinq jours francs avant la date de l'assemblée. Tout propriétaire de titres nominatifs doit faire connaître par lettre, à la société, son intention d'assister à l'assemblée dans le même délai.»

II (01788/657/19)

Le Conseil d'Administration.

POTOMAC ENGINEERING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, Place Dargent.
R. C. Luxembourg B 69.081.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *7 mai 2004* à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Nominations statutaires
6. Divers

II (01789/696/16)

Le Conseil d'Administration.

CASTOR ET POLLUX, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 25.770.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de vous convoquer à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *7 mai 2004* à 11.00 heures, au siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Nomination du Président de l'Assemblée.
2. Présentation des rapports du Président du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
3. Approbation des Bilan et Comptes de Pertes et Profits au 31 décembre 2003.
4. Affectation des résultats après ratification du paiement d'un dividende de EUR 7,80 par action payé aux actions de distribution (la date ex-dividende était le 26 août 2003 et le paiement a été effectué le 28 août 2003 aux actionnaires inscrits au registre à la clôture du 25 août 2003)
5. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice de leur mandat durant l'année financière se terminant au 31 décembre 2003.
6. Elections statutaires
7. Divers.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires détenteurs d'actions au porteur qui désirent participer à l'Assemblée Générale Ordinaire, sont priés d'effectuer le dépôt de leurs titres deux jours francs au moins avant la date de l'Assemblée, au siège social de la Société.

Les actionnaires nominatifs qui désirent prendre part à l'Assemblée Générale Ordinaire, sont priés de faire connaître à la société, deux jours francs au moins avant l'Assemblée, leur intention d'y participer. Ils y seront admis sur justification de leur identité.

Tout actionnaire a par ailleurs la possibilité de voter par procuration. A cet effet, les formulaires de procurations sont disponibles sur simple demande au siège social de la Société.

Le rapport annuel au 31 décembre 2003 est à disposition des actionnaires au siège social de la Société.

II (01841/755/30)

Le Conseil d'Administration.

CABRITU S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 12.602.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra au siège social à 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg le 13 mai 2004 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes concernant les années financières se terminant au 31 décembre 2002 et 2003.
2. Approbation du bilan concernant les années mentionnées ci-dessus et affectation des résultats.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire.
4. Réélection et nomination des administrateurs de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année 2009.
5. Réélection du Commissaire aux Comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année 2009.
6. Divers.

II (01439/000/18)

COMIMPEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 20.583.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2004, réf. LSO-AO03324, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(022991.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

COMIMPEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 20.583.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2004, réf. LSO-AO03328, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(022990.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.
